

Examen du projet de Principes communs pour le renforcement de l'institution parlementaire :

L'Union interparlementaire (UIP) a commencé à élaborer une série de [Principes communs pour le renforcement de l'institution parlementaire](#), un projet ambitieux visant à améliorer la qualité de l'aide mise à la disposition des parlements, grâce à une coopération et une coordination accrues.

Ces principes renferment un ensemble de lignes directrices s'adressant à toutes les personnes et institutions participant au renforcement des parlements, pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide qu'ils apportent à ces derniers, et favoriser la coopération et le renforcement des connaissances. Ces principes énoncent clairement les mesures à suivre par les parlements et les organisations leur apportant une assistance technique pour qu'ils puissent conserver la maîtrise de leur processus de renforcement et pour que celui-ci soit adapté à leur histoire, leurs institutions et aux conditions locales.

La contribution des parlements et des organisations œuvrant au renforcement de l'institution parlementaire est essentielle pour que ces Principes communs répondent à leur objectif. Aussi l'UIP vous invite-t-elle à soumettre vos commentaires et suggestions à ce sujet d'ici au 15 juillet 2014, à l'aide du [formulaire](#) ci-joint.

Vos contributions serviront également aux débats qui auront lieu lors de la réunion d'examen des Principes communs qui doit se tenir dans la région asiatique à la fin de l'été 2014. Cette réunion doit permettre d'examiner et d'améliorer le projet de Principes communs et de discuter de leurs modalités d'application à l'échelon national, notamment de l'application des bonnes pratiques observées en matière de coopération et de coordination.